



## Refu de résiliation de mon bail

Par **laladine**, le **21/07/2011** à **20:25**

Bonjour,

Le bailleur de mon appartement me refuse la résiliation de ce dernier !

Petite mise en situation:

J' informe mon agence par lettre recomandé avec accusé de réception de la résiliation de mon bail dans 3 mois ( l' accusé est daté du 11/07/2011 et je demande à quitter le logement au 11/10/2011).

Mon agence m' informe quel refuse la résiliation sous prétexte que mon conjoint n' a pas signé la lettre avec moi.

Est-ce normal ?(Ils ont quand meme mis 10 jours pour me retourner leur réponse alors qu' ils ont reçu mon courrier au 12/07, le lendemain !)

D' autres part, étant au chômage depuis 4 mois, je crois pouvoir réduire mon préavis à 2 mois ?

Comment faire, pouvez-vous m'aiguiller ?

Merci d' avance

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **20:34**

Qui est titulaire du bail ?

Etes-vous marié ?

Par **laladine**, le **21/07/2011** à **20:59**

le titulaire est mon amis et non ns ne somme pas mariée

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **22:56**

Alors pourquoi parler de votre conjoint ? C'est juste votre concubin.  
Puisque le locataire est exclusivement votre concubin, lui seul a le droit de résilier le bail.  
Votre lettre n'a donc aucune valeur (c'est déjà bien qu'ils vous l'aient signalé)

Par **cocotte1003**, le **22/07/2011** à **03:16**

Bonjour, Votre lettre n'a aucune valeur, elle doit être rédigée uniquement avec le nom et la signature de votre concubin. Si vous êtes chez un bailleur privé (ce qui semble être le cas) le préavis est de 3 mois sauf cas de préavis réduit si votre ami retrouve du travail. Si vous souhaitez partir plus vite, facilitez les visites de relocation ou trouvez un locataire solvable que l'agence acceptera pour reprendre votre location en cours de préavis. Vous ne paierez ainsi que la période allant jusqu'à l'entrée dans les lieux du nouveau locataire, cordialement

Par **laladine**, le **22/07/2011** à **11:52**

ok tres bien je vous merci